



Mairie d'OLLOIX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2024

Date de la convocation au Conseil Municipal : 06 septembre 2024

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjoint ; Jérôme RENOUARD, Stéphane BEAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Robert SERVIER et Vincent BAFFALEUF.

Absents : Pierre LOISEAU (pouvoir à Robert SERVIER), Valérie BUISSON

Secrétaire : Charlotte COGAN est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 21 juin 2024

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Point sur le procès de l'eau

Les conclusions du tribunal n'ont pas encore été envoyées à l'avocat. Un suivi auprès du cabinet d'avocat se fera tout au long des prochains mois.

3. RQPS : Assainissement Collectif et Non-Collectif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non-Collectif. Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal valide les rapports :

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. Modification des horaires de l'éclairage public

Suite à la réunion publique du 01 juin 2024 et à la demande des usagers, le Conseil Municipal propose une répartition de la programmation de l'éclairage public sur toute la semaine :

- Du lundi au vendredi : 6h30 à 8h30 et 17h00 à 20h00.
- samedi et dimanche : 17h00 à 20h00.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

SUITE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

5. Partenariat médiathèque pour l'atelier « Cyanotype » :

Le Maire expose à son conseil que le réseau Lecture Publique est un axe d'action de Mond'Arverne Communauté. En effet, la Communauté de communes souhaite permettre à l'ensemble des médiathèques du territoire d'accueillir des animations culturelles.

Une convention de partenariat sera établie entre Mond'Arverne Communauté, la Commune d'OLLOIX et la bénévole référente de la médiathèque, Mme Martine COZ.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'une manifestation culturelle « Cyanotype » à la salle du Préau, le 2 avril 2025 à 14h00.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

6. Fonds de Solidarité-Logement – Participation financière de la Commune:

Le Maire explique qu'il existe un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) par département.

Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement. L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt (à rembourser au FSL), ou sous forme de subvention (sans remboursement).

L'aide peut servir à payer les frais suivants :

- Les frais liés à l'installation dans le logement. Par exemple, le paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de 1re nécessité (réfrigérateur...).
- Les frais liés au maintien dans le logement. Par exemple, le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de ne pas participer financièrement à ce FSL.

Pour : 0 / Contre : 7 / Abstention : 3

7. Présentation du Plan de Sauvegarde :

Le Maire expose à son conseil que pour gérer une crise, qu'elle que soit sa nature et son ampleur, il doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis dans un document court, clair et opérationnel.

C'est tout l'enjeu du PCS dont l'objectif est de guider l'action du maire et de ses équipes dans la gestion de crise et permettre ainsi de limiter pertes de temps et actions improvisées aux conséquences non maîtrisées.

Le PCS est donc un document d'anticipation dans lequel le maire planifie, en fonction des caractéristiques de sa commune, les actions de ses équipes en cas d'aléa.

Le lancement du projet de mise en œuvre d'un PCS fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Enfin, une fois achevé et testé, le PCS doit faire l'objet d'un arrêté municipal d'approbation.

8. Décisions modificatives: budget principal Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Crédits à ouvrir :

Imputation	Nature	Montant
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15,00

SUITE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

	Total	15,00

Crédits à réduire :

Imputation	Nature	Montant
011 / 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15,00
	Total	15,00

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

9. Questions diverses

- Route forestière : lors des crues du mois de juillet-, le chemin « les varences » a été ravagé. Les maires des trois communes concernées, Cournols, Saint-Saturnin et Olloix, se sont rencontrés pour évaluer les travaux à prévoir.

- Olloisirs : l'association désire organiser un concours de pétanque le 6 octobre 2024 à la place « Saint- Gouérand ». Le conseil municipal est en accord avec cette proposition. A cette occasion, la zone sera délimitée et des barrières seront installées ; un arrêté de circulation devra être pris.

- Antenne : les travaux prévus pour installer les différents paliers du pilonne ont dû être interrompus le mardi 10 septembre à cause d'une météo défavorable. L'opération sera reprogrammée dès que les conditions météorologiques seront favorables au vol de l'hélicoptère qui assure le transport des différents paliers.

- Edito : A la demande de plusieurs conseillers, l'édito sera reformulé et publié prochainement.

.....Fin du Conseil.....

Signature du Maire,

Alain HERITIER

Signature de la Secrétaire de séance,

Charlotte COGAN